

2022- 156



**DÉCISION DU MAIRE AUTORISANT LA SIGNATURE  
D'UN CONTRAT POUR LA PROJECTION PUBLIQUE NON COMMERCIALE DU FILM « TOUS  
LES MATINS DU MONDE »**

Le Maire du BOUSCAT,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 28 mai 2020 confiant à Monsieur le Maire certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu l'arrêté municipal n° 2022 – 13 du 11 février 2022 portant délégation du Maire à Madame Emmanuelle ANGELINI sur le fondement de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité, dans le cadre du Ciné-club de la médiathèque du Bouscat, de signer des contrats avec des prestataires,

**D É C I D E**

Article 1<sup>er</sup>: Un contrat est signé avec la société Swank Films Distribution, située 3 Rue Stéphen Pichon, 75013 PARIS, proposant d'acquérir les droits pour la projection publique non commerciale du film « Tous les matins du monde ».

Article 2: La projection de « Tous les matins du monde » se déroulera le mercredi 12 octobre 2022, à la Source. Le coût sera d'un montant total de 176,19€ TTC.

Article 3: Les dépenses seront inscrites au chapitre 011.

Article 4: Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville du Bouscat le 15/11/22

Pour le Maire,  
L'Adjointe à la Culture,

Emmanuelle ANGELINI

16